

KE

TERRANEB SP

FONGICIDE POUR GAZON
POUDRE MOUILLABLE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : CHLORONÈBE 65 %

N° D'HOMOLOGATION 10886
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1,36 kg

Breveté 1966

KINCAID ENTERPRISES INC.
2805 Northridge
Athens TN 37303
United States

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le fongicide pour gazon TERRANEB SP poudre mouillable est recommandé pour le traitement des pelouses pour le contrôle des moisissures des neiges (*Typhula*) et la brûlure à Pythium.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si avalé. Peut causer de l'irritation aux yeux, au nez, à la gorge et à la peau. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant de manger ou de boire. Porter des gants imperméables pendant le mélange et la manipulation. Dans les sections traitées, ne pas laisser paître les animaux ni les nourrir de l'herbe coupée. Toxique pour les poissons. Ne pas appliquer sur les étendues d'eau ou contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS :

Si en contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si en contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si avalé :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **Si inhalé :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI:

MALADIES DU GAZON

MOISSISURE GRISE DES NEIGES (*Typhula sp.*) — Pour contrôler la moisissure grise des neiges, appliquer de 175 à 275 grammes du fongicide pour gazon TERRANE B SP poudre mouillable par 100 m² mélangé à suffisamment d'eau pour couvrir cette surface, habituellement de 15 à 20 litres. Appliquer en pulvérisation, aussi tard que possible en automne et avant la chute des neiges.

BRÛLE À PYTHIUM — Pour le contrôle de la brûlure à Pythium sur un gazon établi, appliquer en prévention le fongicide pour gazon TERRANE B SP poudre mouillable à raison de 125 grammes dans 15 à 20 litres d'eau par 100 m². Faire les traitements durant les périodes favorables de température chaudes et humides au développement de la maladie, c'est-à-dire durant les températures chaudes et humides. Répéter après 5 à 7 jours si les conditions défavorables persistent.

Pour contrôler la brûlure à Pythium sur les nouveaux semis, appliquer le fongicide pour gazon TERRANE B SP poudre mouillable à raison de 125 grammes par 100 m² immédiatement après avoir semé. Répéter après 7 à 10 jours si les conditions favorisant le développement de la maladie persistent.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

L'achat de ce produit n'accorde pas de droit en vertu de brevets de pays autre que le Canada.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))